



PV de la séance du 15 septembre 2026 - Extraits

La séance est ouverte à 16h30 et clôturée 19h00.

Participants :

- Michel Tacchini, président
- Gérald Jordan, conseiller municipal
- Dominique Lebreton, conseiller municipal
- Thomas Putallaz, conseiller municipal
- Deborah Borloz, secrétaire municipale

Excusé :

- Tobias Schneider-Richardson, conseiller municipal

Mot de bienvenue du président

Le président ouvre la douzième séance de l'année 2026 de la législature 2025-2028, salue les membres du Conseil et la secrétaire municipale, réunis à la salle du Conseil.

Le Président informe sur le point suivant :

Autorisations de construire

- Parcelle RF 722 - Revaz Catherine - Réfection des façades et des volets.
Le Conseil décide de délivrer l'autorisation de construire.
- Parcelle RF 641 - Tacchini Gérard - Réfection des façades.
Le Conseil décide de délivrer l'autorisation de construire.

Tobias Schneider-Richardson informe sur le point suivant :

Bâtiments communaux – mise en conformité protection incendie

Des offres concernant la mise en conformité protection incendie des bâtiments communaux ont été reçues par une entreprise spécialisée.

Le Conseil décide de poursuivre les démarches de mise en conformité des bâtiments communaux, notamment l'école, la salle Prafleuri, la maison de commune et le dépôt de la voirie.

Thomas Putallaz informe sur le point suivant :

Création de la Commission Jeunesse et Participation Citoyenne

Considérant l'intérêt de favoriser la participation des jeunes à la vie publique communale, la volonté de créer un dialogue durable entre la jeunesse et les autorités communales, l'importance de promouvoir l'égalité des chances et de favoriser l'accès des femmes aux fonctions à responsabilité dans la vie politique communale, le Conseil décide de créer une nouvelle commission : Commission Jeunesse et Participation Citoyenne. Le Conseil décide de lancer un appel aux Jeunes de la Commune âgés de 14 à 30 ans pour y participer, en demandant aux personnes intéressées de s'annoncer au bureau communal d'ici au 30 octobre 2026.

La version publiée sur le site internet de la Commune fait foi.